[redacted]

DLP 18-10-91178968

ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



LORRAINE

Bulletin n° 23 du 16 octobre 1991

GRANDES CULTURES

COLZA :
- PUCERONS : A SURVEILLER.
- CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL : DEBUT DU VOL.
- ALTISES : PEU DE CAPTURES.

CEREALES :
- PUCERONS : RESTER VIGILENT.
- LIMACES : CONTINUER A SURVEILLER.

COLZA

Le stade des colzas est hétérogène, les plus avancés ont 6 à 7 feuilles.

- Pucerons :

Le seuil d'intervention (1 pied sur 5 porteurs de pucerons) est dépassé dans quelques rares parcelles:

* Ancerville (55) : 90 % de pieds porteurs.
* Rigny-St-Martin (55) : 45 % de pieds porteurs.
* Ménil-sur-Saulx (55) : 20 % de pieds porteurs.

Les pucerons verts restent majoritaires.

La majorité des parcelles (observations faites sur le plateau de Haye, vallée de Seille, Demange-aux-Eaux) en sont indemnes ou peu infestées.

Les populations ne semblent pas actuellement en progression.

Préconisations : Surveiller les parcelles. Intervenir si 20 % des pieds sont porteurs de pucerons verts ou cendrés.

- Charançon du bourgeon terminal :

Les premières captures ont été enregistrées sur le plateau de Haye (54) et le sud meusien. Depuis quelques années, ce ravageur tend à se généraliser sur toute la région.

Préconisations : Surveiller vos cuvettes jaunes. Intervenir 8 à 10 jours après les premières captures.

CEREALES

Les orges les plus avancées arrivent entre les stades 2 et 3 feuilles. Les blés semés fin septembre ou début octobre sont au stade 1 feuille.

- Pucerons :

Depuis la semaine précédente, leur nombre a eu tendance à augmenter. Dans notre essai d'Ancerville (55) (secteur particulièrement sensible au phénomène), nous sommes passés de 7 à 15 % de pieds colonisés. Il convient de rester vigilent et de vérifier les parcelles de céréales levées, les plus exposées étant les plus précoces.

* Si vous êtes entre le stade 1 et 2 feuilles, intervenir dès que vous constatez la présence de pucerons sur 10 % de pieds.

* Si les pucerons s'installent après le stade 3 feuilles, on peut attendre que 15 à 20 % de pieds soient colonisés.

7285

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 240 F

Imprimerie de la Station de Nancy - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation